ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 17808

Texte de la question

M. Alain Joyandet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports concernant les conditions de travail des praticiens titulaires d'un diplôme hors Union européenne (PADHUE). Ce personnel, hautement qualifié dans son pays d'origine, se retrouve dans les hôpitaux français pour exercer leur profession dans des conditions insoutenables. Soumis au quotidien aux mêmes responsabilités que leurs collègues, ils n'ont pourtant ni le même statut, ni les mêmes autorisations, et encore moins les mêmes salaires. La nouvelle procédure, mise en place par la loi du 27 juillet 1999, ne prend pas en compte l'expérience, les acquis et l'ancienneté des praticiens, arrivés en France avant cette mise en application de la loi. La mise en place du nouveau concours (NPA) est jugée comme insultante par tous ceux qui pratiquent la médecine en France depuis de nombreuses années. Trop souvent, ces médecins sont cantonnés à des postes de praticien « associé », où les conditions sont bien inférieures. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en la matière, notamment l'état de la publication du décret d'application de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Données clés

Auteur : M. Alain Joyandet
Circonscription : Haute-Saône (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17808
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1562
Question retirée le : 22 avril 2008 (Fin de mandat)